

Commission économique pour l'Afrique

Appel à documents de recherche sur les politiques

en vue de

la réunion de groupe d'experts

prévue les 2 et 3 Août 2017

Sur le thème :

« Pour une gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation favorable à la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine »

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Commission économique pour l'Afrique (CEA) organise une réunion de groupe d'experts sur le thème « Pour une gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation favorable à la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ». La réunion se tiendra les 2 et 3 Août 2017 au Centre des conférences des Nations Unies, à Addis-Abeba.

Contexte

En 2015, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont, respectivement, adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. L'adoption de ces programmes, dont la mise en œuvre dépend essentiellement de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), a débouché sur les remarquables résultats ci-après :

a) L'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui comprend 16 initiatives relatives à la science, à la technologie et à l'innovation (dont 5 sur la recherche scientifique, 5 sur l'industrie et l'innovation et 6 sur des résultats précis de développement) ;

b) L'engagement à réaliser l'aspiration à une Afrique bien formée, compétente et soutenue par la science, la technologie et l'innovation d'ici à 2063 – conformément à l'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons ;

c) L'engagement pris en faveur de 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, dont beaucoup se rapportent expressément à la science, à la technologie et à l'innovation, dans le cadre du Programme 2030.

La mesure dans laquelle la science, la technologie et l'innovation pourraient aider exécuter efficacement le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dépend de la manière dont ce secteur est gouverné, ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des structures de gouvernance et des institutions chargées de l'élaboration des politiques, tant au niveau national qu'international. S'agissant de l'Afrique, le problème est de savoir quels mécanismes de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation sont susceptibles de faciliter le développement des systèmes d'innovation indispensables à la pleine réalisation des objectifs de développement durable. Il n'existe guère de consensus sur ce que seraient des mécanismes optimaux de gouvernance en matière de STI en Afrique. Il convient dès lors de mener des travaux de recherche pour savoir quels types de structures de gouvernance et d'institutions d'élaboration des politiques permettraient d'exploiter la science, la technologie et l'innovation pour réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063.

Thèmes à examiner

La CEA invite à présenter des études pouvant apporter un éclairage sur les sujets ci-après :

- Structure de gouvernance et institutions d'élaboration des politiques sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique et leur influence sur la productivité du secteur.
- La gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation et son impact, s'agissant de l'utilisation efficace des STI pour atteindre les objectifs fixés aux niveaux nationaux et international.
- Approches théoriques de la gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment celles qui se fondent sur les modèles optimaux de gouvernance

(par exemple, ceux préférés aux niveaux national et sectoriel) et tiennent compte des différences de niveau de développement entre les pays.

- Structures sectorielles de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation, s'agissant en particulier de l'agriculture, de l'extraction minière, de la santé, de l'environnement et de la fabrication.
- Études de cas sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation et leurs avantages et inconvénients.
- Gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation: capacités, compétences et ressources.
- Rapports entre structures nationales, sous-régionales et continentales et institutions chargées de l'élaboration des politiques en matière de gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation, s'agissant notamment de tensions, de flexibilité et d'opportunités.

Les études seront choisies en fonction de leur originalité, leur caractère innovant, leur rigueur scientifique et leur pertinence. Des bourses de voyage limité et une indemnité journalière de subsistance au taux des Nations Unies à Addis-Abeba seront accordées aux auteurs d'Afrique dont les documents sont acceptés. Les études de chercheurs africains vivant et travaillant en Afrique sont particulièrement encouragées.

Procédure et date limite de soumission : les chercheurs intéressés et les analystes des politiques devraient présenter un document de travail complet, au format MS Word ou PDF (ou les deux), avant le 20 juin 2017. Le document devrait clairement désigner l'auteur principal qui présentera le document ainsi que les coordonnées complètes de tous les auteurs et coauteurs du document.

Seuls seront acceptés des documents inédits et des documents non déjà soumis pour publication dans une revue pratiquant l'examen collégial. Les personnes dont les documents sont retenus pour la réunion seront informées avant le 25 juin 2017. Les documents peuvent être rassemblés sous forme de livre.

Pour des informations complémentaires, prière de contacter : Victor Konde à l'adresse : konde@un.org avec copie à Hidat Mebratu à l'adresse : mebratu.uneca@un.org.
